

## DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	Communication Visuelle	
<b>Orientation(s)</b>	Design Graphique, Media & Interaction Design et Photographie	
<b>Titre du module</b>	Théorie V	
<b>Code</b>	3CV12	DCV303925F19
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 5	
<b>Crédits ECTS</b>	6	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Ce module vise à accompagner l'étudiant-e dans la rédaction de son mémoire de diplôme. Celui-ci est pensé comme un socle discursif lui permettant d'éprouver et de consolider la cohérence formelle de son travail de diplôme et de développer un langage analytique adapté aux processus d'élaboration de ce travail (unité a).</p> <p>Ce module vise également à sensibiliser les étudiant-e-s, futur-e-s professionnel-le-s de l'art, à leurs droits et à leurs obligations en qualité d'auteur-e-s, indépendant-e-s ou employé-e-s. Il s'agit, entre autres, d'examiner les principes légaux relatifs à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur par l'analyse de cas concrets. Il s'agit aussi de mettre en évidence la marge d'interprétation existante dans ce domaine particulièrement délicat du droit, pour que les étudiant-e-s saisissent l'importance de la maîtrise des questions contractuelles (unité b).</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>a) Mémoires</b> (4 séances de suivi individuel et un workshops de 2 jours): travail de recherche nourri par des critiques individuelles qui abordent principalement des questions de méthode et de sources. Deux rendus intermédiaires ponctuent l'évolution de la recherche pour en garantir la progression. Un workshop de deux jours en fin de semestre accompagne la phase de rédaction.</p> <p><b>b) Droit d'auteur et propriété intellectuelle</b> (4 cours de 2 périodes):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>examen systématique de la loi sur le droit d'auteur (notion d'œuvre et d'auteur, droits patrimoniaux et moraux; durée de protection, droit à l'image et droit de la personnalité, exceptions aux droits d'auteur, etc.);</li> <li>aperçu de la loi sur les designs;</li> <li>bref aperçu de la loi sur la protection des marques et sur les brevets d'invention;</li> <li>illustration systématique, par des exemples réels tirés pour l'essentiel de la jurisprudence du Tribunal fédéral, de cas concrets de l'ECAL et d'articles de presse ;</li> <li>conférence sur la gestion des droits par une société agréée.</li> </ul>
<b>Formes d'évaluation et de validation</b>	<p>Les connaissances des étudiant-e-s sont évaluées par des examens écrits et/ou sur la base de rendus.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
<b>Modalités de rattrapage</b>	<p>Remédiation possible en fin de semestre. Passage d'un test dans l'unité ou les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignants</b>	<p>a) Alexandre Balgiù (DG), Joël Vacheron (PH) &amp; Christophe Guignard (MID)</p> <p>b) Cyrille Piguët</p>

<b>Responsable du module</b>	Deodaat Tevaeearai		
<b>Descriptif validé le</b>	29 août 2019	<b>Par</b>	Deodaat Tevaeearai